



Compte rendu de la réunion du 2 mai 2018

Présents : Mmes BOUDOT, DUSSAUSSOIS, SEGUIN, LEUTHREAU ; MM. BLICK, COLOMBIER, BODSON, BRIQUET, JACQUINET, SARRAZIN, SECLIER, THEVENIN.

Absente excusée : Mmes BROCCQ et HOCHARD.

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 2 mai 2018 :
180 928, 50 €.

Désignation d'une secrétaire de séance :

Monsieur Gérald COLOMBIER est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 mars :

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 13 mars 2018. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Décisions du Maire prises sur délégation du conseil municipal :

Au titre de l'exercice du droit de préemption :

- Il n'a pas été fait usage du droit de préemption dont la commune est titulaire pour la vente de la parcelle cadastrée **ZB 243**, 1 chemin des valsons.

Finances : Acceptation de chèque

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ses membres d'encaisser le **Chèque de 50 € de l'Association des anciens militaires** pour la mise à disposition de la salle des fêtes le 22 mars dernier.

Cérémonie du 8 mai :

Rassemblement du conseil à 10h30 pour préparer l'espace maillotin, début de la cérémonie à 11h00.

Personnel : Remplacement de l'agent d'entretien en charge de l'entretien des bâtiments communaux

Madame GOBERT Sylvie nous a fait part de son souhait de quitter son poste au 1er septembre 2018. Il a été proposé de réfléchir à son remplacement. Dans l'hypothèse où nous souhaiterions recruter une nouvelle personne, la date d'embauche devrait être antérieure au 1^{er} septembre 2018.

Trois options sont à l'étude :

- 1- Embauche à 10h/semaine sur Mesnil Sellières
- 2- Embauche à 10h/semaine sur Mesnil Sellières + 17h/semaine à la cdc
- 3- Prestataire privé.

Salle des fêtes : Aménagement extérieur et accessibilité PMR : état d'avancement

Le maître d'œuvre nous a adressé une première esquisse. Quelques modifications sont à envisager sur cette proposition. Le budget d'environ 21 000 €HT servira de base à la demande de subvention.

Remplacement menuiserie mairie : état d'avancement

L'entreprise est venue prendre des côtes. Trois échantillons de couleurs souhaitées sont à recevoir afin d'effectuer un choix définitif.

Le dossier technique sera étudié en commission patrimoine le 15 mai prochain pour mise en fabrication. Les travaux devraient débuter juillet.

Réseaux électriques, téléphoniques, fibre optique et micro coupures

- ↳ Le SDDEA nous a envoyé le coût estimatif pour l'enfouissement des réseaux aériens encore présents dans le village. L'intervention en 4 tranches représente un budget de 118500 €, aucune suite n'est donnée pour le moment.
- ↳ Nous avons fait part des projets de construction sur la commune pour les 6 prochaines années à la demande de l'entreprise SOGETREL, en charge du déploiement de la fibre optique.
- ↳ Pour les microcoupures, un courrier du SDDEA a été adressé à Enedis afin de demander des explications sur leur présence dans notre commune. Aucune réponse plausible n'est parvenue à ce jour.

Construction de locaux techniques : modalités d'acquisition de la parcelle

La parcelle, sise au 61, grande rue, est en cours d'acquisition. La Préfecture a souhaité obtenir des précisions sur l'implantation des futurs locaux techniques. En vu des incertitudes sur la suite à donner à ce projet, il est proposé d'annuler la demande de DETR déposée à ce titre.

RGPD : Règlement européen Général sur la Protection des Données personnelles

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le coût de cette mutualisation s'élève à 0.057 % de la masse salariale, soit 30 € par an.

Il est proposé :

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

Compte-rendu des réunions de la communauté de communes, des syndicats départementaux et intercommunaux, des commissions communales

Communauté de communes forêts, lacs, terres en champagne : Monsieur Jean Luc SECLIER rend compte du :

- ↳ dernier conseil communautaire (27 mars 2018) où il a été question de :
 - La maison de santé ; une estimation a été faite pour le rachat du cabinet médical Ilardo, la commission d'appel d'offre doit se réunir le 15 mai prochain pour désigner l'architecte qui sera chargé de concevoir la jonction et l'extension de la Maison de santé.
- ↳ de la réunion du comité syndical du PNRFO (22 mars 2018). La communauté de communes a adhéré à la charte du parc afin de s'appuyer sur leurs savoir-faire pour exercer la compétence tourisme.

Cimetière :

- ↳ Le procès-verbal de constat d'état d'abandon est finalisé et l'affichage effectué pour une durée de 3 ans.
- ↳ Toute personne souhaitant reprendre l'entretien d'une sépulture doit se manifester durant cette période.

Questions et communications diverses

- ↳ **Le fleurissement communal** aura lieu le 26 mai à partir de 9h.
- ↳ **Aménagement de la chaussée** : une demande de subvention au FSIL est sollicitée.

Séance levée à 22 heures

Prochaines réunions :

- Cérémonie du 8 mai à 11h
- Préparation du 14 juillet le 14 mai à 19h
- Commission patrimoine le 15 mai à 19h
- Fleurissement le 26 mai à 9h
- Conseil municipal le mardi 12 juin à 20h